

2014

programme des interventions



Le programme d'interventions de l'Acsé en 2014 est défini par le comité interministériel des villes du 19 février 2013 et par le ministre délégué chargé de la ville tout en poursuivant les volets thématiques contractualisés des CUCS.

L'Acsé a mis en ligne son programme d'interventions pour l'année 2014, qui décline les priorités fixées par le comité interministériel des villes du 19 février 2013 et par le ministre délégué chargé de la ville tout en poursuivant les volets thématiques contractualisés des CUCS.

Durant cette année charnière, les 5 volets thématiques des CUCS (contractualisés jusqu'au 31 décembre 2014) définis en 2006 se poursuivent :

- éducation et réussite éducative,
- accès à l'emploi et développement économique,
- santé,
- habitat et cadre de vie,
- citoyenneté et prévention de la délinquance.

Conformément aux orientations du ministre délégué à la ville, les **financements mobilisés devront toutefois privilégier les thématiques suivantes** :

- **emploi et développement économique**, le combat contre le chômage, et tout particulièrement le chômage des jeunes, étant la priorité absolue du gouvernement ;
- **lien social, soutien aux associations de proximité et intermédiation avec les services publics traditionnels** ;
- **jeunesse et éducation** ;
- **reconnaissance apportée aux habitants des quartiers** : participation citoyenne, actions sur la mémoire des quartiers, lutte contre les discriminations et renforcement de l'égalité femmes/ hommes.

Ces priorités devront s'inscrire dans la perspective de la nouvelle contractualisation et être prises en compte dans le projet de territoire.

Compte tenu des priorités qui leur sont attachées et qui sont par nature transversales, **la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la participation des habitants, doivent être intégrées dans l'ensemble des actions soutenues au titre des crédits spécifiques et affichées dans les objectifs et indicateurs d'évaluation des actions.**

De façon à tenir compte des nouvelles priorités, les programmes existants sont maintenus et légèrement ajustés et **quatre nouveaux programmes sont également prévus** :

- **la prévention et la lutte contre les discriminations** visant à coordonner les outils d'ingénierie (diagnostics, formations, plans territoriaux) avec la mise en oeuvre d'actions d'accompagnement des publics et de sensibilisation des acteurs. Les actions éligibles portent sur les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée, éventuellement croisées avec d'autres critères de discrimination (genre, âge...). Elles doivent être déclinées dans les différents domaines (emploi, logement, soins, orientation scolaire...). Une attention particulière sera portée à la discrimination liée à l'adresse de résidence, le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine actuellement en cours de discussion au Parlement, prévoyant que celle-ci soit reconnue comme 20e critère légal de discrimination ;
- **le lien social et la participation des habitants** : conformément aux orientations du ministre, il s'agit en particulier de systématiser la prise en compte des habitants dans la préparation et le suivi des contrats de ville (notamment à travers le soutien à la mise en oeuvre des futurs conseils citoyens prévus par le projet de loi susmentionné), de soutenir leur « pouvoir d'agir » (extension du fonds de participation des habitants, actions de formation) et les actions en faveur du lien social et du vivre ensemble (notamment les actions portées par les centres sociaux implantés dans les quartiers).
- **le soutien à la vie associative** : renforcement du soutien aux associations, en particulier les plus petites, à la fois en ce qui concerne le fonctionnement associatif, la mutualisation des moyens des associations (notamment par la mobilisation des DLA) et la simplification des financements qui leur sont octroyés ;
- **l'engagement d'une réflexion interministérielle** afin de conforter le soutien aux médias de proximité dans leur pluralité et quel que soit le support conformément aux orientations prises par les ministres chargés de la ville et de la culture et de la communication, sur la base des préconisations du rapport de Jérôme Bouvier relatif aux médias de proximité dans les quartiers populaires.

A consulter sur le site de l'Acsé : [Programme des interventions 2014](#) [1]

Type d'actualités: [Information générale](#) [2]

Dates: Vendredi 31 janvier 2014 - 01:00

Thématiques: [Participation citoyenne](#) [3]

[Discrimination](#) [4]

[Education](#) [5]

[Emploi, Insertion, Formation](#) [6]

[Jeunesse, Famille, Parentalité](#) [7]

[Logement / habitat](#) [8]

[Politique de la ville - DSU](#) [9]

[Prévention](#) [10]

Publié le 31 janvier 2014

URL de la source (modifié le 31/01/2014 - 17:37): <https://irev.fr/actualites-0/le-programme-dinterventions-de-lacse-en-2014>

Liens

[1] http://www.lacse.fr/wps/wcm/connect/0ecd80428ada48a3cafb0bbaa4c172/Pl_2014_Janvier_2014.pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=0ecd80428ada48a3cafb0bbaa4c172

[2] <https://irev.fr/taxonomy/term/4316>

[3] <https://irev.fr/taxonomy/term/3675>

[4] <https://irev.fr/taxonomy/term/3680>

[5] <https://irev.fr/taxonomy/term/3681>

[6] <https://irev.fr/taxonomy/term/3682>

[7] <https://irev.fr/taxonomy/term/3686>

[8] <https://irev.fr/taxonomy/term/3688>

[9] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>

[10] <https://irev.fr/taxonomy/term/3694>